

**EPCC « École Supérieure d'Art et de Design  
Toulon Provence Méditerranée »  
2, parvis des écoles Les Beaux-Arts Chalucet  
83000 Toulon**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE  
L'EPCC ECOLE SUPERIEURE D'ART DE TOULON PROVENCE MEDITERRANEE**

**SEANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DU JEUDI 16 OCTOBRE 2025**

<b>NOMBRE DE MEMBRES</b> 18		
Présents	Représentés	Absents
11	5	2
<b><u>OBJET DE LA DÉLIBÉRATION</u></b>		
<b>N° 16/10/25-01</b>		
<b>DECISION MODIFICATIVE N°1  EXERCICE 2025</b>		

L'an Deux Mille Vingt Cinq et le 16 du mois d'octobre à 14h30.

Le Conseil d'Administration de l'EPCC « École Supérieure d'Art Toulon Provence Méditerranée », a été assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de **Monsieur Yann TAINGUY**.

**ÉTAIENT PRÉSENTS :**

Yann TAINGUY, Dalia MESSARA, Claude ARNAUD-GALLI, Gaston SECONDI, Véronique LENOIR, Rémy LEVRAUD, Olivier MILLAGOU, Pierre PELLETIER, Ian SIMMS, Enora MIGNONNEAU,

**ÉTAIENT ABSENTS REMPLACÉS (Suppléances)**

Thomas DIEULLE remplacé par Liam PINOL

**ÉTAIENT ABSENTS REMPLACÉS (Mandats) :**

Josy CHAMBON représentée par Claude ARNAUD-GALLI

Hélène BILL représentée par Yann TAINGUY,

Valérie MONDONE représentée par Veronique LENOIR,

François CARRASSAN représenté par Gaston SECONDI

Jean-Sébastien VIALATTE représenté par Dalia MESSARA

**ÉTAIENT ABSENTS EXCUSÉS :**

Simon BABRE, Jean-Pierre BLANC,

**EPCC « École Supérieure d'Art et de Design  
Toulon Provence Méditerranée »  
2, parvis des écoles Les Beaux-Arts Chalucet  
83000 Toulon**

**CONSEIL D'ADMINISTRATION DE  
L'EPCC ECOLE SUPERIEURE D'ART ET DE DESIGN TOULON PROVENCE  
MEDITERRANEE**

**SEANCE DU JEUDI 16 OCTOBRE 2025**

**N° D'ORDRE : 16/10/25-01**

**OBJET :**

**DECISION MODIFICATIVE N° 1 – EXERCICE 2025**

Monsieur le Président expose :

Mes chers collègues,

J'ai l'honneur de vous présenter le projet de Décision Modificative n°1 pour l'exercice 2025.

Cette décision vient modifier le budget primitif voté le 25 mars 2025, et le Budget Supplémentaire du 24 juin 2025 ; il porte sur deux ajustements budgétaires.

Afin de permettre le reversement des sommes dues dans le cadre de résidences d'artistes « Rouvrir le monde » dans le cadre du programme « Eté culturel 2025 », il convient d'inscrire ces recettes et dépenses aux chapitres dédiés ;

A ce titre une subvention d'un montant de 11 250 euros devrait nous être versée.

Des bourses doivent être versées aux artistes pour deux semaines de résidence pour un montant de 2000 euros par personne, le solde de la subvention étant affecté aux frais de l'école.

Il s'agit pour le programme de cet été de cinq diplômés de l'ésadtpm, soit un versement de 10 000 euros.

<b>Chapitre</b>	<b>Article</b>	<b>Intitulé</b>	<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>
74	74718	Dotations et participations Etats		+11250
065	65748	Autres personnes de droit privé	+10000	
011	6064	Fournitures administratives	+1250	
<b>TOTAUX</b>			<b>+ 11250</b>	<b>+11250</b>

Le deuxième ajustement est un transfert de crédits de 6 500 euros entre lignes du Chapitre 011 au Chapitre 065 (65 748) de la section de fonctionnement.

Il permet, suite à de nouveaux accords concernant des mobilités internationales, à trois étudiants de bénéficier de bourses pour une mobilité sur le premier semestre de l'année universitaire pour un montant total de 5 400 euros.

Vient s'ajouter à ce chapitre une bourse de résidence, octroyée à un diplômé de l'Esadtpm, lauréat de la nouvelle résidence d'écriture inscrite à la Ciotat à la Villa Deroze pour un montant de 1100 euros, correspondant aux engagements pris par l'école dans ce programme de professionnalisation.

Ce second ajustement n'a pas de conséquences sur le montant de la section de fonctionnement.

Cette décision modificative s'établit donc comme suit à la section fonctionnement :

Après avoir entendu le rapport du Président,

## **LE CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Et après en avoir délibéré,

### **DECIDE**

#### **ARTICLE 1 :**

**D'ADOPTER** l'exposé ci-dessus.

**ARTICLE 2 :**

**D'ADOPTER** la décision modificative n° 1 au Budget de l'ESADTPM pour l'exercice 2025.

Ainsi fait et délibéré les jours, ou mois et ans que dessus.

Pour extrait certifié conforme au registre.

POUR : 16

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Fait à TOULON, en trois exemplaires, le 16/10/2025

Le Président du Conseil d'Administration  
de l'Établissement Public de Coopération Culturelle  
École Supérieure d'Art et de Design Toulon Provence  
Méditerranée

**Monsieur Yann TAINGUY**

